



l'oxygène  
à la source

**N°162-24**

**ASSAINISSEMENT EAUX USEES – COMMUNE DE FILLIERE (COMMUNE DELEGUEE DE THORENS-GLIERES) – DESSERTE EAUX USEES DU LIEU-DIT « CHEZ GAVEL » - APPROBATION ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION**

|   |
|---|
| Nombre de membres en exercice : 21<br>Présents : 14<br>Représentés : 0<br>Quorum : 11 |
|---|

**Délibérations  
du Bureau Syndical  
Séance du 24 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix heures, le Bureau du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 14 juin 2024, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY**

Mmes, MM. Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Fabienne GREBERT, Frédérique LARDET, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Christian MARTINOD, Christian ROPHILLE, Gilles VIVANT

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

M. Philippe PRUD'HOMME

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES**

M. Pierre BARRUCAND

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**

M. Guy DEMOLIS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES**

Mme Séverine MUGNIER

**COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE**

M. Jean-Yves MÂCHARD

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES**

MM. Michel BEAL, Anthony GRANGER, Patrick LECONTE, Didier SARDA, Roland LOMBARD, Yohann TRANCHANT, Emmanuel GEORGES

**PARTICIPAIENT EGALEMENT**

Mmes et MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

**ASSAINISSEMENT EAUX USEES – COMMUNE DE FILLIERE (COMMUNE DELEGUEE DE THORENS-GLIERES) – DESSERTE EAUX USEES DU LIEU-DIT « CHEZ GAVEL » - APPROBATION ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION**

Exposé de Christian ROPHILLE,

Dans le cadre de sa compétence « assainissement eaux usées » et conformément au schéma général d'assainissement voté en 2019, il est prévu la desserte en eaux usées du lieu-dit « Chez Gavel ».

Les caractéristiques principales des travaux sont les suivantes :

- pose des collecteurs sur un linéaire de 485 ml de diamètre 200 mm, comprenant 16 regards de diamètre 1000 mm, sur voiries publiques et privées ;
- réalisation de 20 branchements particuliers pour une longueur de 175 ml environ.

Il est proposé en conséquence de lancer une consultation par voie de procédure adaptée, en application de l'article L. 2123-1-1° du Code de la commande publique, en vue de la passation d'un marché de travaux pour la desserte en eaux usées du lieu-dit « Chez Gavel » sur la commune de Fillière.

Le montant estimatif est de 470 000 € HT.

Le présent marché ne fait pas l'objet d'un allotissement qui rendrait techniquement difficile l'exécution des prestations.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver le projet présenté,
2. autoriser le Président à lancer une consultation par voie de procédure adaptée,
3. autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue, sur avis de la Commission d'appel d'offres, ainsi que toutes pièces afférentes au marché.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

***N'ont pris part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence Assainissement (Grand Annecy, CC Fier & Ussets, CC Sources du lac d'Annecy).***

**Voix POUR : 11**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

Acte reçu à la Préfecture

Le 27 JUIN 2024

Publié le 1 JUL. 2024

- 1 JUL. 2024

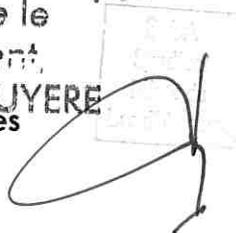
**Par délégation,**  
**Pascale ABADIE,**  
**Directeur Général Adjoint**

Exécutoire le

Le Président,

**Pierre BRUYERE**

**Mme Séverine MUGNIER,**  
**Secrétaire de séance**


*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

